



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

A2

Question écrite n° 3567

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur le cout de la greve a Antenne 2. Celle-ci se monterait a 5 millions de francs de perte de recettes publicitaires, sans compter les effets que produit, sur l'image de la chaine, cette greve. Il lui demande donc comment elle compte mettre un terme a cette preoccupante situation.

Texte de la réponse

Reponse. - La cessation concertee de travail d'une partie du personnel d'Antenne 2, du 21 au 29 septembre, a perturbe les conditions de fonctionnement de cette societe et affecte son niveau d'audience. Toutefois, l'etude de Mediametrie sur la duree d'ecoute quotidienne par foyer, confirme que, des la semaine du 3 au 9 octobre 1988, la part de marche d'Antenne 2 avait retrouve son niveau habituel. Les recettes publicitaires ont ete affectees, bien evidemment, par les deprogrammations causees par la greve ; cependant, les non-diffusions ont permis de realiser des economies au cours de la meme periode, qui ont partiellement compense les pertes de recettes. En outre, le volant de securite de recettes publicitaires constitue par la societe au cours de la premiere partie de l'exercice budgetaire en vue de prevenir les aleas pouvant intervenir en cours d'annee, devrait permettre a Antenne 2 de ne pas connaitre d'ecart trop important par rapport a l'objectif de recettes publicitaires prevu dans le budget 1988.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3567

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2775